

ARRÊTÉ DU MAIRE

PORTANT RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT et de LA CIRCULATION
sur les voies communales VC204 (Allée de la Bascule) et VC205 (Rue de l'Abbé Caillaud),
et VC208 (Allée de la Cure) les 24 et 25 mai 2025

Le Maire de TRANZAULT (Indre),

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article 2212.1

VU le code de la route,

VU le code de la voirie routière,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié approuvant la 8ème partie du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - signalisation temporaire,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers de la voie publique, lors de l'animation organisée le 25 mai 2025, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement,

ARRETE

Article 1 : Le dimanche 25 mai 2025 de 8h00 à 22h00 à l'occasion d'une manifestation « jambon à la broche », organisée par le Comité des Fêtes de Tranzault, la circulation sera réglementée sur les VC204 (Allée de la Bascule), VC205 (Rue de l'Abbé Caillaud) et VC208 (Allée de la Cure), commune de TRANZAULT.

Article 2 : Au droit de la section réglementée, la circulation et le stationnement seront interdits dans les 2 sens de circulation.

Article 3 : La signalisation nécessaire à l'application du présent arrêté sera mise en place, entretenue et déposée par l'organisateur.

Article 4 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Commune et affiché à chaque extrémité des sections réglementées.

Article 6 : Le Maire de TRANZAULT est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie est adressée à :

- Commandant du Groupement de Gendarmerie de NEUVY-SAINT-SÉPULCHRE,
- CD36_UT de La Châtre – 2 rue Joseph Ageorges – BP512 – 36400 LA CHATRE,
- Le SDIS - Les Rosiers - 36130 MONTIERCHAUME,
- Le SAMU - 216 avenue de Verdun - 36000 CHATEAUROUX,

A Tranzault, le 10 mai 2025

Le Maire,

Philippe VIAUD

